

RÉFLEXIONS SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

Jean-François Fortier
Département de sociologie

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

À n'en pas douter, les considérations et préoccupations opérationnelles des chercheur-e-s ont leur pertinence et leur légitimité. Les chercheurs veulent chercher, ce qui exige une organisation de la recherche. Soit. Structurer, arrimer, promouvoir la recherche, voilà d'ailleurs ce dont parle le document de travail qu'est le *Plan institutionnel de développement de la recherche* (PIDR). Néanmoins, dans le contexte d'une volonté tous azimuts d'intégration de la recherche à la mission même des Cégeps (voir l'ex-Projet de loi 44 ou encore les articles 6.0.1 et 17.2 de l'actuelle Loi sur les Cégeps), des problématiques autrement plus structurantes semblent devoir être mises en lumière. Sauf erreur, c'est même la tâche spécifique d'un plan institutionnel. À ce titre, cette version du PIDR ne m'apparaît pas être à la hauteur.

Qu'est-ce qu'un *enjeu* ?

Un enjeu, c'est précisément ce qui est *en jeu*, ce que l'on peut gagner ou perdre, ce à quoi nous sommes ou pourrions être confrontés, ce que l'on met ou ce qui est en danger lorsqu'on entreprend ou non une action. Un enjeu, c'est un défi que l'on doit relever ; c'est un risque ou un ensemble de risques à surmonter *en connaissance de cause*.

De ce point de vue, ce que l'on nomme des « enjeux » dans la présente version du PIDR ne me semblent pas en être : ce sont des objectifs stratégiques, des cibles à atteindre, et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Mais des enjeux de l'intégration de la recherche comme l'une des missions de l'institution collégiale, nulle trace, ou si peu. Dans ce contexte, le danger, c'est de faire l'impasse sur les enjeux. Autrement dit, l'*enjeu*, c'est que nous perdions le sens même de ce qui est *en jeu*...

Ce ne sont pourtant pas les enjeux qui manquent dans cette histoire. Nous gagnerions certainement à les identifier et à les expliciter. Et à les affronter. Sans complaisance. Nous avons d'ailleurs la chance de le faire avant que de trop sévères dérapages ne soient advenus, des dérapages qui pourraient avoir un impact sur la mission et la légitimité du Cégep. Aussi bien dire : avant que la nature même de notre institution soit mise *en jeu* !

QUELQUES ENJEUX

Trois considérations, et autant d'enjeux, me semblent au cœur de cette orientation en faveur de la recherche. Je les nomme sans les argumenter outre mesure.

La première concerne les rapports généraux de l'enseignement et la recherche. L'enjeu est simple : comment ne pas sacrifier la mission fondamentale de l'institution collégiale qu'est la démocratisation de l'éducation sur l'autel de la recherche et de ses contraintes

propres ? Il suffit de constater les tendances dominantes dans le milieu universitaire depuis une trentaine d'années pour se convaincre que ce risque n'est pas une vue de l'esprit. D'ailleurs, sans pour autant sombrer dans le faux dilemme qui opposerait recherche et enseignement, d'une manière tout à fait légitime, plusieurs se questionnent : pourquoi la recherche ? pourquoi cette emphase sur la recherche ? pourquoi maintenant ? Les défis et difficultés de l'enseignement ne sont-ils pas tels que, si nous avons des ressources rares à consacrer, ici et maintenant, c'est dans les salles de classe qu'on devrait le faire ? Et sachant que le Cégep a tout à perdre à mimer le modèle universitaire, à quoi ressemblerait un modèle proprement collégial de recherche soucieux de sa visée pédagogique ?

La deuxième considération concerne le rapport à établir et à baliser entre les champs d'études tournés vers la recherche fondamentale et ceux tournés vers la recherche appliquée, avec les défis et limites spécifiques que chacun de ces champs doivent affronter dans un contexte collégial. Ici aussi, l'enjeu est simple : il est avéré que personne ne gagne à la réduction de la science (ou du monde de la connaissance en général, incluant au premier chef la philosophie, les arts et les lettres) à des compétences de résolution de problème fondées sur des objectifs d'efficacité et d'efficience. C'est pourtant manifestement le paradigme dominant de notre époque. Pour demeurer fidèle au pari fondateur de l'institution collégiale depuis le Rapport Parent, soit l'équilibre précaire entre formation fondamentale, sciences et techniques appliquées, le défi, c'est de contrer cette tendance à la marginalisation de certains champs d'études sous prétexte d'une moindre contribution à la dynamique de l'« innovation », que celle-ci soit économique ou technologique. Pour le dire d'une manière plus prosaïque : quelque soit la discipline ou le programme, savoir lire, savoir écrire, savoir compter, savoir penser et savoir s'orienter dans le monde de la culture qu'est le monde humain, ce n'est peut-être pas aussi *glamour* que bien d'autres réalisations, mais c'est encore pour le moins d'actualité !

Enfin, la troisième considération concerne les risques pesant sur la mission *publique* de l'institution collégiale dans le contexte de la multiplication des partenariats de différentes natures. Si, à l'évidence, il faut « rester à l'affût et ouvert aux occasions de partenariat et de financement », ainsi qu'on l'a écrit dans le document de travail, ce qui est moins évident, c'est de *demeurer critique* à l'égard des partenariats et des modes de financement. Les retombées de la recherche seront-elles publiques ou privées ? Comment se jouera le partage des redevances, le cas échéant ? Est-il de la mission du Cégep de développer des applications technologiques ou des pratiques professionnelles intégrant des résultats de recherche qui servent à des intérêts privés, fussent-ils régionaux ? Quels sont les risques que les chercheurs et les groupes de recherche se trouvent inféodés à des logiques, des programmes ou des objectifs qui, émanant des universités, des pouvoirs publics ou des entreprises privées, peuvent très bien n'avoir aucune visée pédagogique ?

Démocratisation de l'éducation, équilibre entre formation fondamentale, sciences et techniques appliquées, caractère public de sa mission, les enjeux généraux de l'introduction massive de la recherche sont majeurs. C'est de la nature même de notre institution qu'il en va ! Sans sacrifier aux préoccupations des chercheur-e-s, il semble qu'à partir de l'identification de ces enjeux, nous puissions déduire trois principes

directeurs autour desquels il est possible d'articuler des objectifs pour un plan institutionnel de développement de la recherche.

UNE PROPOSITION

Enjeu 1

Assurer un *juste déséquilibre* entre l'enseignement et la recherche conformément à la mission de démocratisation de l'éducation du Cégep.

Objectifs

- En collaboration avec les représentants de tous les personnels, analyser l'impact des activités de recherche sur les différentes fonctions de travail et proposer des pistes de solution qui ne nuisent pas à la mission première d'enseignement ;
- En collaboration avec les représentants des personnels concernés, mettre en place un Comité directeur de la recherche dont le premier mandat sera d'élaborer un document de référence concernant la spécificité de la recherche collégiale.

Enjeu 2

Arrimer nos orientations de recherche aux *exigences distinctes* des différents domaines de recherche, fondamentale et appliquée, conformément à l'engagement du Cégep à l'égard de son respect pour les savoirs et expertises disciplinaires.

Objectifs

- Élaborer et promouvoir des stratégies adaptées aux réalités des différents domaines de recherche en s'assurant que n'existe aucun privilège lié à un champ d'études ;
- Promouvoir et défendre la spécificité des domaines collégiaux de recherche auprès des partenaires éventuels, des organismes subventionnaires et des ministères concernés.

Enjeu 3

Structurer, promouvoir et soutenir le développement de la recherche conformément à la mission *publique* de contribution au développement régional du Cégep.

Objectifs

- Améliorer les structures (clarification des rôles et responsabilités, implantation d'un suivi administratif, etc.) et finaliser les politiques institutionnelles liées à la recherche (cheminement pour les demandes liées à la recherche, comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, politique sur la propriété intellectuelle, etc.) ;

- Soutenir les projets de recherche existants et favoriser l'émergence de nouveaux chercheurs, notamment par la formation d'équipes interdisciplinaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement ;
- Sortir les chercheurs de leur isolement et faciliter la diffusion des résultats de la recherche ;
- Stimuler l'intérêt et favoriser la participation des étudiants à la recherche ;
- Demeurer critique par rapport aux occasions de partenariat, aux modes de financement et aux retombées attendues des projets de recherche.

Décembre 2012